

Le 13 janvier 2010

Commission des affaires sociales

Proposition de loi relative à la protection des missions d'intérêt général imparties aux services sociaux et à la transposition de la directive services (n°2149)

Amendements reçus par la commission

Liase 1/ 1

AS	1	
----	---	--

**PROPOSITION DE LOI RELATIVE A LA PROTECTION
DES MISSIONS D'INTERER GENERAL IMPARTIES
AUS SERVICES SOCIAUX ET A LA TRANSPOSITION
DE LA DIRECTIVE SERVICES (N° 2149)**

Amendement présenté par M. Jean-Patrick Gille, rapporteur

Article 1^{er}

Dans la dernière phrase de l'alinéa 4, substituer par deux fois le nombre : « 15 » au nombre : « 14 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rectification d'une erreur de référence

AS	2	
----	---	--

**PROPOSITION DE LOI RELATIVE A LA PROTECTION
DES MISSIONS D'INTERER GENERAL IMPARTIES
AUS SERVICES SOCIAUX ET A LA TRANSPOSITION
DE LA DIRECTIVE SERVICES (N° 2149)**

Amendement présenté par M. Jean-Patrick Gille, rapporteur

Article 1^{er}

Après l'alinéa 17 de l'annexe I, insérer l'alinéa suivant :

« les missions locales pour l'insertion des jeunes et PAIO assurées par les organismes mandatés par l'Etat ou les collectivités territoriales conformément à l'article 3 de la présente loi; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de sortir les missions locales pour l'insertion des jeunes du champ de la directive.

AS	3	
----	---	--

**PROPOSITION DE LOI RELATIVE A LA PROTECTION
DES MISSIONS D'INTERER GENERAL IMPARTIES
AUS SERVICES SOCIAUX ET A LA TRANSPOSITION
DE LA DIRECTIVE SERVICES (N° 2149)**

Amendement présenté par M. Jean-Patrick Gille, rapporteur

—————

Article 2

Dans la dernière phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

*« , relevant des dispositions des articles 14 et 106§2 TFUE, de
l'article premier du protocole n°26 sur les services d'intérêt général et de
l'article 36 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne »*

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle

AS	4	
----	---	--

**PROPOSITION DE LOI RELATIVE A LA PROTECTION
DES MISSIONS D'INTERER GENERAL IMPARTIES
AUS SERVICES SOCIAUX ET A LA TRANSPOSITION
DE LA DIRECTIVE SERVICES (N° 2149)**

Amendement présenté par M. Jean-Patrick Gille, rapporteur

—————

Article 2

Dans le titre de l'annexe II, substituer aux mots : « *l'article premier* » les mots : « *au 1) de l'article 2* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur rédactionnelle

AS	5	
----	---	--

**PROPOSITION DE LOI RELATIVE A LA PROTECTION
DES MISSIONS D'INTERER GENERAL IMPARTIES
AUS SERVICES SOCIAUX ET A LA TRANSPOSITION
DE LA DIRECTIVE SERVICES (N° 2149)**

Amendement présenté par M. Jean-Patrick Gille, rapporteur

—————

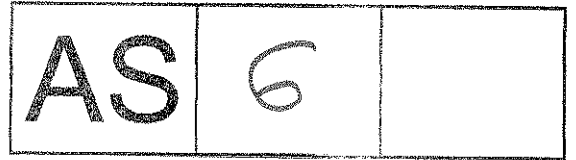
Article 2

Après l'alinéa 3 de l'annexe II, insérer l'alinéa suivant :

« les missions locales pour l'insertion des jeunes »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de préciser que les missions locales pour l'insertion des jeunes sont bien des services sociaux d'intérêt général.



**PROPOSITION DE LOI RELATIVE A LA PROTECTION
DES MISSIONS D'INTERER GENERAL IMPARTIES
AUS SERVICES SOCIAUX ET A LA TRANSPOSITION
DE LA DIRECTIVE SERVICES (N° 2149)**

Amendement présenté par M. Jean-Patrick Gille, rapporteur

Article 4

Après le mot : « *publiques* », rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 5 : « *et les opérateurs exerçant des actions à vocation sociale dans le cadre de mission d'intérêt général, et particulièrement aux associations relevant de la loi de 1901 auxquelles il est reconnu un droit d'initiative fondé sur un projet associatif* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La convention de partenariat d'intérêt général se doit d'être un outil juridique non discriminatoire par rapport à l'ensemble des opérateurs pouvant prétendre exercer une activité à vocation sociale dans le cadre de mission d'intérêt général, recevant actuellement des subventions de nature publique. Cet instrument doit mettre en évidence les caractéristiques du mandatement au sens communautaire, l'obligation de prester, mais également le faisceau d'indices pour qualifier la mission d'intérêt général et la compatibilité avec les dispositions relatives aux aides d'Etat.